

Bourg en Bresse, le 06 octobre 2021

Mesdames et Messieurs

Les Présidents des Clubs de l'AIN

Objet : Assemblée Générale du Comité 2021

Cher(e) Président(e),

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale du Comité de l'Ain qui se tiendra le :

Samedi 23 octobre 2021 à 9h45

A l'Auditorium de Péronnas

(165 Chemin du Stade – 01960 PERONNAS)

Vous trouverez, ci-joint :

- L'ordre du jour arrêté par le Comité de Direction lors de sa réunion du 4 octobre 2021,
- La présentation des comptes annuels au 31 août 2021, validés par notre commissaire aux comptes.
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 7 novembre 2020 qui sera approuvé en séance

Les rapports d'activités des Commissions seront envoyés ultérieurement par envoi séparé.

La représentation de votre club à l'Assemblée Générale est souhaitable pour atteindre le quorum.

Si vous ne pouvez être présent personnellement, vous pouvez être suppléé par un membre de votre club licencié pour l'année sportive 2022, désigné conformément aux statuts de votre association. Celui-ci devra être muni d'un mandat dûment renseigné.

Tout représentant doit être en mesure de **présenter sa pièce d'identité et sa licence pour l'année sportive 2022.**

Pour répondre aux directives suite à la crise sanitaire, il serait préférable de n'avoir qu'un représentant de votre club afin de respecter le nombre de participants.

A l'issue de l'Assemblée Générale, un cocktail déjeunatoire sera servi pour lequel nous vous remercions de répondre au lien suivant, avant le 18 octobre 2021.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSedJYPflpRH68jTb9paaOJcRgfikyzvC8DJu9i1iUaEi4yDcQ/viewform?usp=sf_link

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver à cette occasion, veuillez agréer, Cher(e) Président(e), l'expression de mes sentiments sportifs les plus chaleureux.

Jean-Yves CATTIN
Secrétaire Général



Assemblée Générale du 23 octobre 2021

MANDAT CLUB

(concerne un président de club qui donne mandat à un suppléant désigné conformément aux statuts du club)

Je soussigné(e) _____

demeurant à _____

Président de l'Association _____ N° _____

donne mandat à M _____ Licence n° _____

qualité : _____

- aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale du Comité de l'AIN de tennis, le 23 octobre 2021
- Et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à _____ le _____

**Signature du président mandant
précédée de la mention
manuscrite «*Bon pour pouvoir*» :**

**Signature du mandataire
précédée de la mention
manuscrite «*Bon pour acceptation*» :**

**TOUT MANDATAIRE DOIT ETRE EN MESURE DE PRESENTER SA LICENCE DE L'ANNEE
EN COURS DELIVREE PAR L'ASSOCIATION AFFILIEE REPRESENTEE**

Assemblée Générale du 23 octobre 2021

MANDAT CLUB OMNISPORTS

(concerne un comité de direction d'une association omnisports qui donne mandat au président de la section tennis, beach tennis, padel et/ou para tennis conformément à l'article 81-D des RA)

Le comité de direction de l'association _____ ,

A décidé de donner mandat à Mme/Mr _____
Président(e) de la section * _____, licence n° _____

- aux fins de représenter l'association à l'Assemblée Générale du Comité de l'AIN de tennis, le 23 octobre 2021
- Et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre au nom de l'association toutes décisions, participer à tous travaux et tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à _____ le _____

**Signature du président de l'association
omnisports
précédée de la mention
manuscrite «*Bon pour pouvoir*» :**

**Signature du mandataire
précédée de la mention
manuscrite «*Bon pour acceptation*» :**

TOUT MANDATAIRE DOIT ETRE EN MESURE DE PRESENTER SA LICENCE DE L'ANNEE EN COURS DELIVREE PAR L'ASSOCIATION REPRESENTEE AINSI QU'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE (CNI, PASSEPORT OU PERMIS DE CONDUIRE)

*Indiquer s'il s'agit de la section tennis et/ou beach tennis et/ou padel et/ou paratennis